



**COMPTE-RENDU  
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2020**  
27/01/2020  
Date d'affichage : Sous la Présidence de M. Alain FUCHS, Maire  
28/01/2020  
Conseillers en fonction : 19 Présents à l'ouverture de la Séance : Tous les conseillers sauf  
Absents : •  
Pouvoirs : a donné procuration à

**ORDRE DU JOUR :**

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Modification de l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019

DEL 20-01 FORET COMMUNALE ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2020

DEL 20-02 Adhésion au contrat d'assurance statutaire du centre de gestion 2020

DEL 20-03 Exposition itinérante « Ici et ailleurs à la croisée des Vosges du Nord » - Demande de subvention du SYCOPARC

DEL 20-04 Tarifs communaux - Additif

- Affaires diverses

M. le Maire démarre la séance à en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse, et informe l'assemblée que a donné procuration à.

Calcul du quorum :  $19 / 2 = 9$  (nombre arrondi à l'entier supérieur)

(Les conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum)

Le quorum étant atteint avec présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

- **Désignation du secrétaire de Séance**

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance.

- **Modification de l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'ajout des délibérations :

Le conseil municipal approuve cette modification apportée à l'ordre du jour.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09/12/2019**

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été transmis avec la convocation.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019 est adopté par.

- **Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis la séance du 09/12/2019, dans le cadre des délégations consenties par délibération du 14 avril 2014**

M. Le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 14 avril 2014 en application de l'article L.2122-22 du code général de collectivités territoriales, en ce qui concerne les marchés passés non formalisés et l'exercice du droit de préemption.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

⇒ **Marchés conclus inférieurs à 4.000 € H.T. :**

- DEL 20-01 FORET COMMUNALE ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2020
- DEL 20-02 Adhésion au contrat d'assurance statutaire du centre de gestion 2020
- DEL 20-03 Exposition itinérante « Ici et ailleurs à la croisée des Vosges du Nord » - Demande de subvention du SYCOPARC
- DEL 20-04 Tarifs communaux - Additif

⇒ **Marchés conclus entre 4.000 € H.T. et 20.000 € H.T. :**

Fourniture	Rideaux école maternelle	Boss Décor	15/10/19	5 607,61 €
Fourniture	Matériaux 10/19 : vêtements de travail, perception, AM, déco Halloween, EM, coffret EP r. Elsassh., Jardin Paix, souffleur	Big Mat Hoerth	08/11/19	4 485,34 €
Service	Travaux nivellement Place de la Gare	AMENEX	15/11/19	11 988,30 €

⇒ **Décision relative à l'exercice du droit de préemption urbain :**

Date de réception	Section	Parcelle	Adresse	Surface m <sup>2</sup>	caractéristiques	Décision	Date de décision
09/09/2019	16	445	9 rue La Fontaine	553	Bâti sur terrain propre	N.P.*	20/09/2019
19/09/2019	16	234-235-480	2 rue du Herrenberg	1735	Bâti sur terrain propre	N.P.*	20/09/2019
25/10/2019	02	65	53 Grand'Rue	502	Bâti sur terrain propre	N.P.*	04/11/2019
25/10/2019	04	483	24 route de Soultz	1030	Bâti sur terrain propre	N.P.*	04/11/2019
23/10/2019	16	276-420	19 route de Lembach	2294	Bâti sur terrain propre	N.P.*	04/11/2019
13/11/2019	16	445	9 rue de la Fontaine	553	Bâti sur terrain propre	N.P.*	21/11/2019

\* N.P. : Non préemption

#### **DM19-05 ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE CADRE DU PROJET LIFE BIOCORRIDORS – PISCICULTURE DU LIEBFRAUENTHAL**

**Le Maire décide** de donner son accord pour la mise en œuvre de la procédure d'acquisition par l'EPF des parcelles ou parties de parcelles appartenant à Monsieur Albecker, située sur le ban communal de Woerth, au lieudit *Weiler - Liebfrauenthal*.

#### **DM19-06 ENCAISSEMENT DE CHEQUE DE L'ASSURANCE SUITE A UN SINISTRE**

**Le Maire accepte** l'encaissement du chèque d'un montant de 618,00 € de la compagnie d'assurances SMACL, en indemnisation du sinistre survenu en août 2019, sur les installations téléphoniques de la Mairie.

#### **DEL19-45 CHANGEMENT DE LA DESTINATION DE LA ZONE D'ACTIVITES SUD DE WOERTH**

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, se prononce sur le changement d'orientation de la zone Zone d'Activités Sud de Woerth, aujourd'hui, à vocation artisanale, en future zone à vocation artisanale et commerciale, par **6 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions**.

#### **DEL19-46 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2018 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOTAN**

Le Conseil Municipal prend acte, à **l'unanimité**, de la présentation du rapport d'activités 2018 du PETR Alsace du Nord.

#### **DEL19-47 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « TERRITOIRE 1870 »**

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide par 15 voix pour et 1 contre, d'attribuer** une subvention de **1 858,00 €** à l'Association Territoire 1870 pour les frais à engager dans le domaine de la communication autour des événements liés à la commémoration des 150 ans de la Bataille de 1870 en 2020.

#### **DEL19-48 FINANCES - ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **fixe, à l'unanimité des membres présents ou représentés**, les tarifs communaux pour l'année 2020.

#### **DEL19-49 RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS – ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise** Monsieur le Maire à recruter, au cours de l'année 2020, en tant que de besoin, des agents non-titulaires pour pourvoir à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

#### **DEL19-50 FINANCES - REVISION DES LOYERS COMMUNAUX POUR 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'appliquer** l'augmentation des loyers communaux proportionnellement à la variation de l'indice de référence des loyers du 3<sup>e</sup> trimestre 2019, soit **1,20%**.

#### **DEL19-51 FINANCES - FIXATION DU MONTANT DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES COMMUNALES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de fixer** la dotation de fonctionnement des écoles à **45 €** par élève pour la période scolaire 2019/2020.

#### **DEL19-52 FINANCES : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise M. le Maire** à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget 2020 dans la limite de 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

#### **DEL19-53 FINANCES – DEMANDES DE SUBVENTIONS – WOERTH EN FETE**

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide par 15 voix pour et 1 abstention** d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

> **1 283,50 €** à l'association de pêche de Woerth AAPPMA

> **649,50 €** à l'Association Sportive de Woerth

#### **DEL19-54 RAPPORT DE LA CLECT – REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés** le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la réunion du 30 septembre 2019.

#### **DEL19-55 AMENAGEMENT D'UN CENTRE MEDICO-SOCIAL DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE TRESORERIE 4 GRAND'RUE – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve** le projet d'aménagement du premier étage (locaux de l'ancienne Trésorerie) dont les travaux et fournitures s'élève à 103 000€ H.T., la main-d'œuvre (en régie) à 15 000€, soit un total de 118 000,00 €.

#### **DEL19-56 FOURNITURE, INSTALLATION D'UN BATIMENT INDUSTRIALISE PERENNE TYPE MODULAIRE, POUR L'ACCUEIL D'ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide par 15 voix pour et 1 abstention d'approuver** le projet de construction d'un bâtiment pérenne type modulaire, pour l'accueil d'activités sportives et de loisirs, pour un montant total estimé 254 549,60 € H.T.

#### **DEL19-57 REMPLACEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU MONUMENT FRANÇAIS – RUE D'ELSASSHAUSEN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide par 14 voix pour et 1 voix contre, d'approuver** le projet de remplacement du mur de soutènement en contrebas du monument français, route d'Elsasshausen, pour un montant estimé à 15 178,00 € H.T.

**DEL19-58 ASSOCIATION FONCIERE VALLEE DE LA SAUER – PARTICIPATION DES COMMUNES – ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver le montant de la redevance annuelle à compter du 01/01/2019 pour l'association foncière de remembrement de la Vallée de la Sauer, fixé à 4,60 € HT par hectare ;

**DEL19-59 GARAGES RUE DU MOULIN - AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver les travaux de remplacement de la couverture et des deux portes de garage, des garages communaux sis rue du Moulin et autorise Monsieur le Maire à rédiger, à signer et à déposer la déclaration de travaux et tout acte s'y rapportant.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22h01.

Ont signé les membres présents  
Woerth, le 9 décembre 2019  
Le Maire,

Alain FUCHS